



Vous allez bénéficier d'une
**Infiltration foraminale
de cortisoniques sous
scanner**

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé une intervention radiologique. Elle sera pratiquée avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser.

Une information vous est fournie sur le déroulement de l'intervention et de ses suites.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cette intervention pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin. Toutefois, il se peut que cet intervention ne donne pas toutes les réponses.

N'oubliez pas de vous munir de vos anciens examens pour une comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

La radiographie utilise des rayons X

En matière d'exposition des patients, aucun risque n'a pu être démontré chez les patients compte tenu des faibles doses utilisées et des précautions prises pour limiter au strict minimum la zone examinée.

Toutefois, pour les femmes enceintes, des précautions doivent être prises systématiquement : c'est pourquoi il est important de signaler si vous pouvez être dans ce cas.

De quoi s'agit-il ?

L'infiltration foraminale consiste à injecter un médicament anti-inflammatoire à base de cristaux de cortisone directement au contact du nerf dont l'irritation est responsable de votre douleur.

L'injection est effectuée à l'endroit où le nerf sort de la colonne vertébrale, c'est-à-dire dans un canal (ou foramen) situé entre deux vertèbres.

Pourquoi faire cette ponction dans le service de radiologie ?

Le geste sera effectué par radioguidage en imagerie. Cette technique permet de choisir le bon point d'entrée de l'aiguille et de suivre son trajet.

Le déroulement de l'examen

Pendant l'infiltration, suivez bien les recommandations du médecin et du technicien. Votre coopération est essentielle : elle contribuera à la rapidité du geste de ponction et diminuera les risques de douleur et de complications. Vous êtes installé à plat ventre sur le lit d'examen de l'appareil d'imagerie.

Après une désinfection très soignée de la peau, le médecin procède à l'anesthésie locale, de plus en plus profonde, jusqu'à l'endroit à traiter. Celle-ci va réduire la sensibilité de la peau et des muscles afin que l'infiltration soit la plus confortable possible pour vous.

Sous contrôle d'imagerie, une aiguille est mise en place à proximité du nerf. Une faible quantité de produit de contraste iodé est injectée pour vérifier la bonne position de l'extrémité de l'aiguille, puis le médicament est injecté.

Quelques images peuvent être prises durant les différentes phases de l'examen.

Quels sont les bénéfices et limites de l'infiltration ?

Cette infiltration peut diminuer votre douleur, mais le résultat n'est pas constant.

Quelles sont les complications liées à l'infiltration ?

Toute intervention sur le corps humain, même conduite dans des conditions de compétence et de sécurité maximales, comporte un risque de complication.

Comme pour toute ponction, il existe un très faible risque d'infection. Toutes les précautions nécessaires sont prises pour l'éviter.

Des cas exceptionnels de paraplégie par procédure ont été rapportés dans la littérature récente (journal de radiologie. FMC tome 91, Septembre 2010 1079.83) notamment chez des patients préalablement opérés par blessure d'une artère destinée à la moelle.

Une quinzaine de cas ont été rapportés depuis 2010¹

Résultats

Un repos allongé le jour de l'infiltration et, si possible, le lendemain, est conseillé pour une meilleure efficacité de l'infiltration. L'amélioration se manifeste en général 48 h après l'infiltration.

¹ *Information complémentaire du SIMT*

Ce que vous devez faire

L'infiltration foraminale se fait en ambulatoire : elle ne nécessite donc pas d'hospitalisation.

Avant l'examen répondez attentivement aux questions suivantes :

- Avez-vous une maladie du sang ou des saignements fréquents ou prolongés (du nez par exemple) ?

Oui

Non

- Prenez-vous un traitement fluidifiant le sang (anticoagulant ou anti-agrégant plaquettaire type Aspirine, Asasantine, Kardegic, Persantine, Plavix, Previscan Sintrom, Solupsan, Ticlid ...), ou tout simplement souvent de l'Aspirine contre le mal de tête ?

Oui

Non

Le plus souvent, il sera nécessaire d'arrêter ce traitement avant l'examen : nous vous préciserons combien de temps

- Avez-vous déjà bénéficié d'un examen d'imagerie avec injection de produit de contraste ?

Oui

Non

- Avez-vous présenté une réaction au produit de contraste utilisé ?

Oui lequel : Non

- Etes-vous enceinte ou susceptible de l'être ?

Oui

Non

D'une manière générale, n'hésitez pas à fournir tout renseignement qui vous paraîtrait important à communiquer et à **nous informer de toute maladie sérieuse.**

.....
.....
.....
.....

Apportez le jour de l'infiltration :

la demande de votre médecin (ordonnance, lettre....)
les résultats des examens de laboratoire qui vous auraient été demandés
le dossier radiologique en votre possession (radiographies, échographies, scanners, IRM, scintigraphies osseuses, ...)
la liste écrite des médicaments que vous prenez.

Pour l'infiltration :

A l'exception des médicaments que l'on vous aurait précisément demandé d'arrêter, vous prendrez normalement vos autres traitements.

Venez de préférence accompagné. Il ne faut pas être à jeun.

Pour être plus à l'aise, il est conseillé d'aller aux toilettes avant la ponction.

Après votre retour à domicile :

Un repos est conseillé pour une meilleure efficacité de l'infiltration dont l'effet ne se manifesterait qu'après quelques jours.

En cas de fièvre ou de douleur importante dans les jours suivant ^{oui} l'infiltration ^{non} (possibles signes d'infection), il est important de contacter immédiatement votre médecin ou notre équipe au n° de téléphone suivant : xx xx xx xx.

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l'examen que vous êtes amené à passer. Nous espérons y avoir répondu. N'hésitez pas à nous interroger à nouveau pour tout renseignement complémentaire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

.....
a personnellement rempli cette fiche le
.....

et donné son accord pour que l'examen soit réalisé.

Signature

Pour tout information complémentaire
Service d'Imagerie Médicale du Tondu
151 Rue du Tondu
33082 Bordeaux
05.56.51.48.44